

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Commission LoRo-Sport NE

Février 2025

Table des Matières

1.	Mot du Président et de la Secrétaire Générale	2
2.	La Loterie Romande : fonctionnement.....	3
3.	Composition et fonctionnement de la Commission LoRo-Sport NE	4
3.1	Projets 2024	4
3.2	Processus de décisions.....	5
3.3	Séances internes et externes	5
3.4	Frais de gestion et dépenses totales	6
4.	Soutiens accordés en 2024	6
4.1	Augmentation constante des demandes.....	7
4.2	Soutiens annuels	8
4.3	Soutiens individuels.....	9
4.4	Manifestations	9
4.5	Soutiens pour du matériel sportif.....	9
4.6	Soutiens pour les infrastructures et les infrastructures communales.....	10
4.7	Soutiens pour les Centres régionaux de performance (CRP).....	10
4.8	Soutiens dits « extraordinaires »	10
4.9	Soutiens refusés.....	10
5.	Compte et fortune	11
6.	Perspectives 2025	11

1. Mot du Président et de la Secrétaire Générale

L'année 2024 a été marquée par la réalisation de plusieurs projets importants, menés par la Commission LoRo-Sport Neuchâtel. Elle a également permis d'enregistrer un nombre record de demandes, soit 440 dossiers pour un montant total de CHF 2'340'145.- de soutiens versés.

Le lancement de la **plateforme digitalisée « Kairos »** constitue une étape significative dans la gestion des activités de la Commission puisque dès le 1^{er} janvier 2024, toutes les demandes ont été transmises via la plateforme. Diverses adaptations demandées tant par la Secrétaire générale que les clubs et associations permettent de disposer d'un outil moderne et convivial. Il facilite à la fois les démarches à effectuer en vue de l'obtention d'un soutien, tout en améliorant le suivi et l'archivage des dossiers.

La création du **compte « LinkedIn »** de la Commission marque également une étape importante dans l'évolution de sa communication. En effet, la Commission améliore ainsi, sa visibilité tant auprès des bénéficiaires que du public en général. Pour ce faire, la Secrétaire générale assure un suivi régulier afin d'offrir un contenu attractif.

Après plusieurs mois de réflexions, de discussions et de simulations, les nouveaux **critères relatifs aux soutiens annuels** ont été adoptés par la Commission. Ils visent à faciliter le mode de calcul tout en mettant l'accent sur le nombre de jeunes en dessous de 20 ans ainsi que sur le professionnalisme de l'encadrement sportif et de la gestion des clubs et des associations.

D'autre part, une nouvelle forme de soutien est proposée pour les **camps d'entraînement**. Il permettra de soutenir les clubs et associations qui œuvrent pour la jeunesse et qui privilégient un entraînement spécifique pour les athlètes accompagnés d'un encadrement professionnel.

Dans un souci de rencontrer les acteurs sportifs du canton, la Commission s'est réunie à 4 reprises dans différents lieux du canton à savoir : au collège du Mail suite à une séance avec les responsables du Giron Jurassien, au Ski Nautique Club de Neuchâtel, à la Cabane Perrenoud (Club Alpin Suisse) et à l'ancien Silo à Sucre de Suchard. Elle a ainsi eu la possibilité de rencontrer les responsables des clubs ainsi que des athlètes, en particulier Pauline Brunner, seule représentante neuchâteloise ayant participé aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Tous les membres de la Commission ont également eu la chance de vibrer à la salle de la Riveraine, lors du match de la finale de la CEV Cup opposant le Viteos NUC Volleyball à l'équipe de Turin.

Membre de la Commission depuis 2019 et du Bureau, Brigitte Leitenberg a démissionné de ses fonctions en juin 2024. La Commission tient à remercier Mme Brigitte Leitenberg pour son engagement en faveur du sport neuchâtelois et pour son travail durant ces 6 années.

Les membres de la Commission ont accueilli avec plaisir Mme Manuela Sautaux-Inderwildi, nouvelle commissaire qui est désormais en charge des dossiers concernant les sports divers, nature et les centres régionaux de performance (CRP). Ils se réjouissent de collaborer avec elle et de profiter de ses connaissances sportives variées.

Dans un souci d'équilibre, la Commission s'efforce de soutenir et de satisfaire, de manière bienveillante, mais aussi avec rigueur et impartialité, un maximum de clubs et d'athlètes. Aussi, le respect des critères définis pour chaque type de soutien est essentiel au bon fonctionnement de la Commission. Cependant, il devient de plus en plus difficile de répondre aux attentes de chacun-e, à mesure que les montants à disposition restent inchangés voire en légère diminution. On citera par exemple les soutiens individuels où les demandes s'accroissent d'année en année, pour atteindre 112 en 2024.

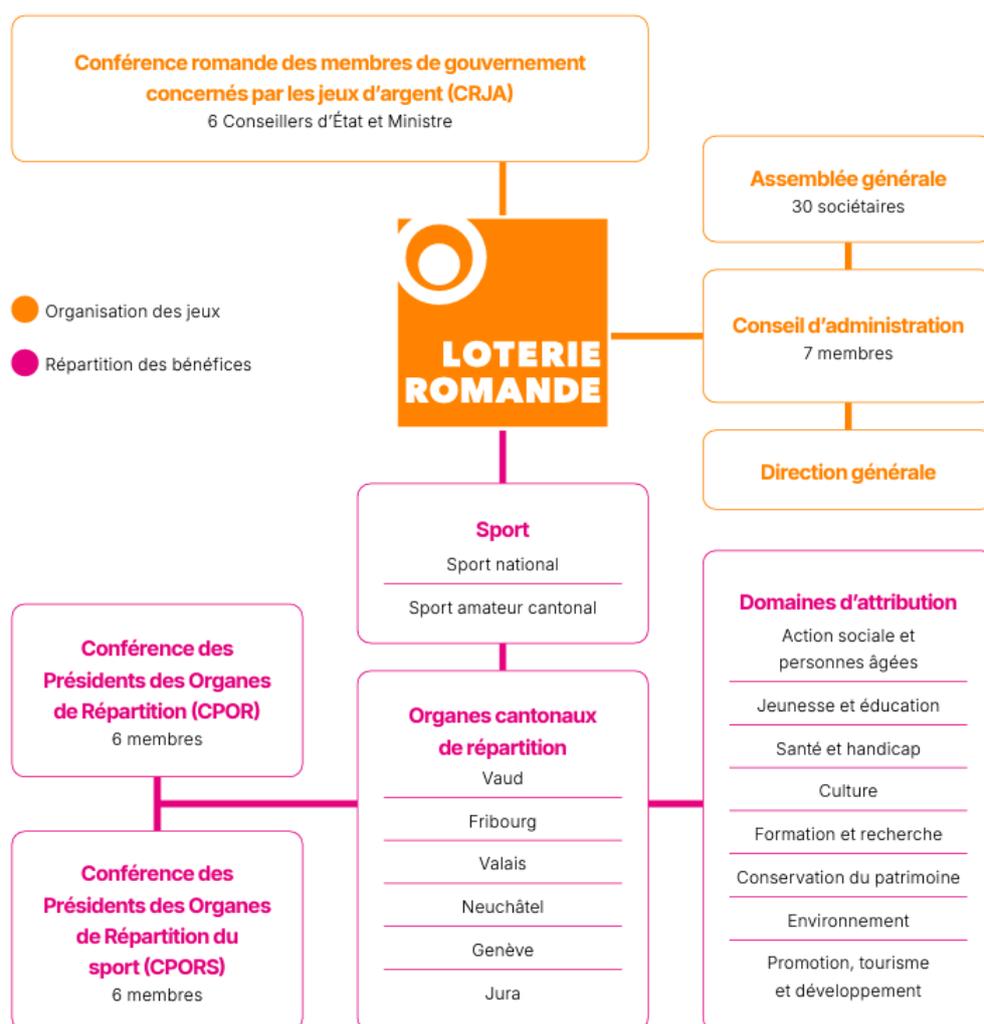
La Commission LoRo-Sport Neuchâtel a à cœur de faciliter la vie des clubs, de les aider financièrement tout en les incitant à professionnaliser leur structure. Cependant, le sport neuchâtelois repose essentiellement sur les nombreuses personnes qui s'engagent bénévolement. Leur dévouement fait vivre le sport neuchâtelois et contribue au succès des manifestations sportives. Nous leur exprimons toute notre reconnaissance et nous les félicitons pour le travail accompli.

Nous sommes heureux que les bénéfices des jeux d'argent contribuent au développement du sport sous toutes ses formes.

2. La Loterie Romande : fonctionnement

Les bénéfices de la Loterie Romande sont reversés pour une large part aux différents organes de répartition des six cantons romands au prorata de la population et du revenu global brut des jeux par canton. Ainsi, la Commission LoRo-Sport Neuchâtel a reçu, en 2024, CHF 2'439'883.-. Ce qui représente CHF 55'965.- de moins qu'en 2022 et CHF 45'494.- de moins qu'en 2023. La Commission LoRo-Sport NE gère et redistribue la part neuchâteloise des bénéfices de la Loterie Romande dévolus au sport dans le canton de Neuchâtel.

La Conférence des Présidents des Organes de Répartition Sport (CPORS), composée des présidents des six organes de répartition romands est, elle, chargée de la distribution de 5% des répartitions cantonales à des projets sportifs d'envergure romande.



Après plus d'une année de travail, La Loterie Romande a mis en ligne en décembre 2024, son nouveau [site internet](#) qui se veut plus moderne et sécurisé. Il permet d'avoir une vue d'ensemble et d'accéder aux sites des divers organes de répartition cantonaux.

3. Composition et fonctionnement de la Commission LoRo-Sport NE

La Commission LoRo-Sport NE est composée comme suit :

André Duvillard	Président	
Bertrand Robert	Vice-Président	Membre du Bureau, sports de combat, « spéciaux » et sports de cannes
Maric Laperrouza-Brunner	Commissaire	Membre du Bureau, sports d'hiver, de vol
Manuela Sautaux-Inderwildi	Commissaire	Sports divers, nature et CRP
Bastien Sandoz	Commissaire	Sports nautiques, deux roues
Orane Suter	Commissaire	Gymnastique, danse, tir, sports de raquettes
Alexis Maire	Commissaire	Sports de force, de balles
Christine Koch	Secrétaire Générale	
Sébastien Rytz	Chef du Service cantonal des sports	Membre du Bureau, voix consultative

En 2024, la Secrétaire générale a effectué sa 1^{ère} année complète avec un taux d'activité de 80% au sein de la LoRo-Sport NE. Les différents projets à mener et le nombre de dossiers croissants ont contribué à ce que son emploi du temps ait été bien rempli et a conforté la Commission dans sa décision d'augmenter son taux d'occupation.

Suite au départ de Brigitte Leitenberg, la Commission a recherché des personnes répondant au profil défini, à savoir : une femme, sans mandat politique, connaissant le sport mais sans être impliquée dans une fonction dirigeante d'un club et si possible domiciliée dans les Montagnes neuchâteloises. L'exercice n'a pas été aisé, mais finalement, deux dossiers ont pu être présentés au Conseil d'Etat. Mme Manuela Sautaux-Inderwildi a ainsi intégré la Commission fin 2024. Mme Maric Laperrouza-Brunner a remplacé Brigitte Leitenberg au sein du Bureau.

3.1 Projets 2024

La mise en ligne de la plateforme digitale « Kairos » au 1^{er} janvier 2024 s'est déroulée sans difficulté, grâce à l'important travail réalisé en amont. Aucun problème majeur n'a été détecté et les bénéficiaires, comme les membres de la Commission semblent satisfaits de ce système. Facile à utiliser, Kairos a conquis l'ensemble des utilisateurs par sa grande convivialité. Naturellement, la plateforme a évolué durant l'année 2024 et est susceptible de s'améliorer encore dans le futur.

L'ouverture du compte « LinkedIn » a engendré une nouvelle tâche pour la Secrétaire générale afin que le compte soit alimenté régulièrement avec des publications qui collent à l'actualité et aux attentes des sportifs neuchâtelois. Dans la mesure du possible, un post a été publié hebdomadairement.

Les nouveaux critères des soutiens annuels ont amené à effectuer plusieurs simulations qui ont finalement abouti, après plusieurs versions proposées. L'objectif premier de cette révision visait à mieux soutenir les clubs et les associations qui s'engagent en faveur de la jeunesse et qui offrent une structure et un encadrement professionnels. Il était devenu nécessaire de définir plus précisément ces critères, à mesure que les soutiens annuels étaient octroyés dans une logique de subventionnement de routine. L'effet de cette importante révision ne sera effectif qu'à partir de juin 2025.

Suite à la révision des critères pour les soutiens annuels et de manière à compenser certains clubs ou associations qui pourraient être préjudicés, la Commission a mis en place un nouveau type de soutien au profit des camps d'entraînement. Cela va de pair avec l'objectif de mieux soutenir le sport « jeunesse ». Les camps d'entraînements doivent permettre d'offrir un cadre spécifique pour des athlètes qui souhaitent développer leurs compétences sportives. Cela s'intègre pleinement dans la vision de la LoRo-Sport NE.

La Commission LoRo-Sport NE et l'Organe de Répartition Neuchâtelois de la Loterie Romande (ORNE) ont signé une convention concernant le sport handicap. En effet, le sport handicap est du ressort de

l'ORNE mais dans un souci de cohérence ainsi que d'inclusion, il a donc été convenu que tous les projets sport-handicap seront désormais étudiés par la Commission LoRo-Sport NE, mais l'ORNE remboursera le montant versé aux bénéficiaires.

3.2 Processus de décisions

Les commissaires traitent les demandes de soutien qui concernent l'acquisition de matériel et les infrastructures dans leur domaine de compétence. Un montant est alors proposé pour le soutien en fonction des devis reçus, puis il est validé par la Secrétaire générale et le Président. Le soutien ne sera effectivement versé que lorsque, le bénéficiaire aura transmis les factures liées à sa demande. Celles-ci sont comparées avec les devis présentés au commissaire. Ce dernier propose le montant final qui est validé par la Secrétaire générale et le Président.

Les demandes relatives aux manifestations sont traitées directement par la Secrétaire générale qui analyse le budget avant de proposer le montant du soutien. Lors de la réception des comptes de la manifestation, elle propose le montant final qui sera versé. Dans les deux cas, les montants sont validés par le Président. Pour une manifestation de grande envergure, le dossier est étudié en séance plénière et le montant est validé par l'ensemble de la Commission.

Quant aux soutiens individuels, la Secrétaire générale analyse les dossiers et propose des montants sur la base de critères définis par la Commission pour chaque athlète qui sont examinés et adoptés par l'ensemble des commissaires en séance plénière.

Les soutiens aux Centres régionaux de performance (CRP) sont analysés par un-e commissaire et la Secrétaire générale. Les propositions de soutiens sont ensuite examinées par l'ensemble de la Commission en séance plénière.

Les soutiens annuels sont traités directement par le commissaire compétent. Les dossiers sont transmis par la Secrétaire générale et le commissaire convoque les clubs, associations cantonales dont il est responsable pour un entretien. Sur cette base, les montants des soutiens sont proposés par les commissaires. Les montants définitifs sont validés en séance plénière.

Les soutiens pour les camps d'entraînement seront étudiés par le-la commissaire responsable du sport. Il-Elle devra simplement compléter un tableau excel avec les chiffres mentionnés dans le dossier et un calcul du soutien à verser s'effectuera automatiquement.

Les procédés mentionnés ci-dessus garantissent une égalité de traitement pour tous les dossiers présentés. En effet, ce processus permet que, dans tous les cas, trois personnes analysent les demandes.

Pour les soutiens égaux ou supérieurs à CHF 10'000.-, une décision de l'ensemble de la Commission est nécessaire. Pour tous les soutiens égaux ou supérieurs à CHF 2'000.-, il appartient au Conseil d'Etat de les approuver trimestriellement.

3.3 Séances internes et externes

La Commission se réunit en séance plénière au moins 4 fois par année afin de traiter les dossiers complexes ainsi que certaines demandes de soutiens particulières, comme mentionné précédemment.

Le Bureau a pour mission de procéder à un examen préalable des dossiers particuliers, en amont des séances plénières ainsi que de traiter les affaires en lien avec le bon fonctionnement du Secrétariat général. Ses membres se réunissent au minimum avant chaque séance plénière. De plus, de nombreux échanges par e-mail entre le secrétariat, les commissaires ainsi que le Président permettent un traitement rapide des dossiers.

Le Président et la Secrétaire générale rencontrent à deux reprises durant l'année leurs homologues l'ORNE afin d'échanger sur divers dossiers et développer des synergies entre les deux commissions, comme par exemple la Convention Sport-Handicap.

En début d'année 2024, deux formations ont été proposées aux clubs et associations pour faciliter le premier contact avec la plateforme Kairos. Force est de constater que finalement, une minorité de clubs et associations ont profité de cette opportunité, confirmant ainsi la convivialité du système.

Le Président de la Commission rencontre trois fois par année le Conseiller d'Etat, chef du département en charge des sports. Ces échanges visent à assurer une bonne coordination entre la vision du Département dans le domaine du sport et les activités de la Commission.

Le Président, les commissaires ainsi que la Secrétaire générale ont participé à un grand nombre d'événements sportifs, soit spontanément soit sur invitation. Ces représentations permettent d'aller à la rencontre des acteurs du sport neuchâtelois et ainsi de mieux comprendre leurs attentes.

Des séances de travail supplémentaires se sont tenues durant l'année 2024 notamment pour définir les nouveaux critères de soutiens annuels, entre le Président, le Vice-président et la Secrétaire générale. De plus, plusieurs séances particulières ont eu lieu avec différents clubs à la suite de changements dans les comités ou pour éclaircir certains éléments de part et d'autre.

Quelques clubs ont été rencontrés dans le cadre d'une demande de soutien pour la rénovation ou construction d'une infrastructure sportive. En effet, dans un souci d'une bonne compréhension des projets, la Commission a décidé d'effectuer systématiquement une vision locale, ceci afin de mieux comprendre les devis présentés et d'avoir une vision claire de l'affectation des différents éléments de l'infrastructure. Seuls deux dossiers ont nécessité un déplacement permettant ainsi de simplifier la compréhension et les besoins des clubs.

3.4 Frais de gestion et dépenses totales

Les frais de gestion comprennent pour l'essentiel le salaire de la Secrétaire générale, les charges sociales, les assurances, le loyer ainsi que les coûts de l'audit annuel effectué par le Contrôle cantonal des finances. Les commissaires ainsi que le Président perçoivent des indemnités qui représentent un montant total de CHF 43'606.-. Les coûts totaux de fonctionnement s'élèvent à environ 8% des dépenses, à savoir **CHF 211'629.-**.

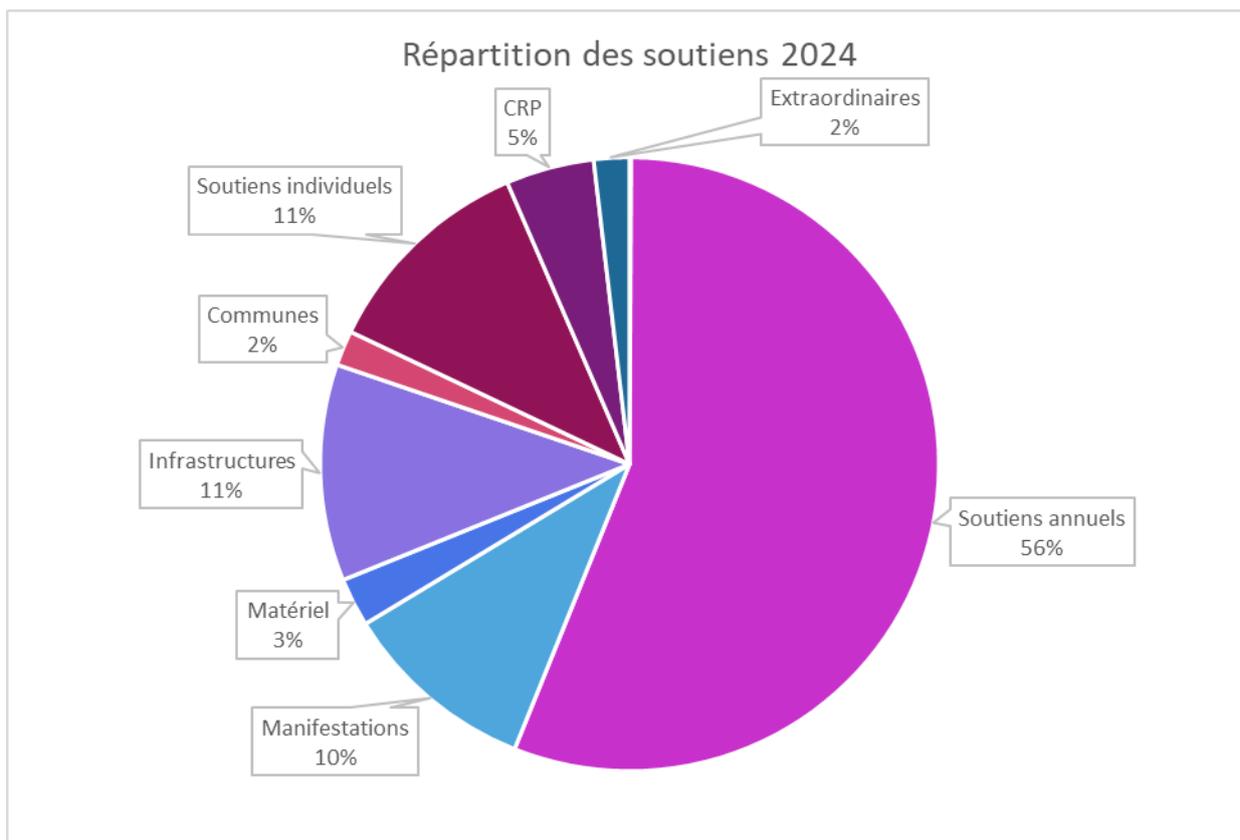
Année	Dépenses totales
2019	CHF 2 626 147.00
2020	CHF 3 171 616.00
2021	CHF 2 338 119.00
2022	CHF 2 853 828.00
2023	CHF 2 545 804.00
2024	CHF 2 551 774.80

Un audit financier est effectué chaque année par le Contrôle cantonal des finances (CCFI), conformément à l'art. 6 du RELILJAr. Le contrôle effectué en 2024 a révélé un manquement dans les comptes de la LoRo-Sport NE. En effet, aucune écriture transitoire n'a été passée dans les comptes et ce depuis de très nombreuses années. Cet élément a été rectifié dans la comptabilité 2024 dans la mesure du possible et sera appliqué systématiquement dès 2025.

4. Soutiens accordés en 2024

Pour l'année 2024, La Commission LoRo-Sport NE a distribué un montant total de CHF 2'340'145.-. Les montants attribués sont répartis entre différents types de soutiens, à savoir :

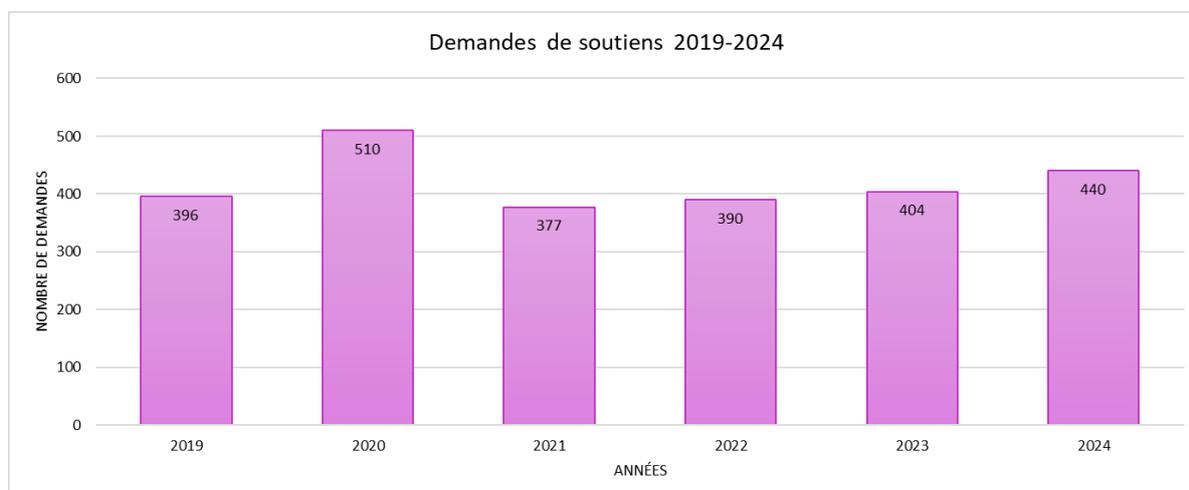
1. Soutien aux manifestations
2. Soutien à l'achat de matériel sportif
3. Soutien aux infrastructures
4. Soutien aux athlètes individuels
5. Soutien aux Centres Régionaux de Performance
6. Soutien annuel aux associations et clubs
7. Soutien dit « extraordinaire »
8. Soutien aux infrastructures communales



4.1 Augmentation constante des demandes

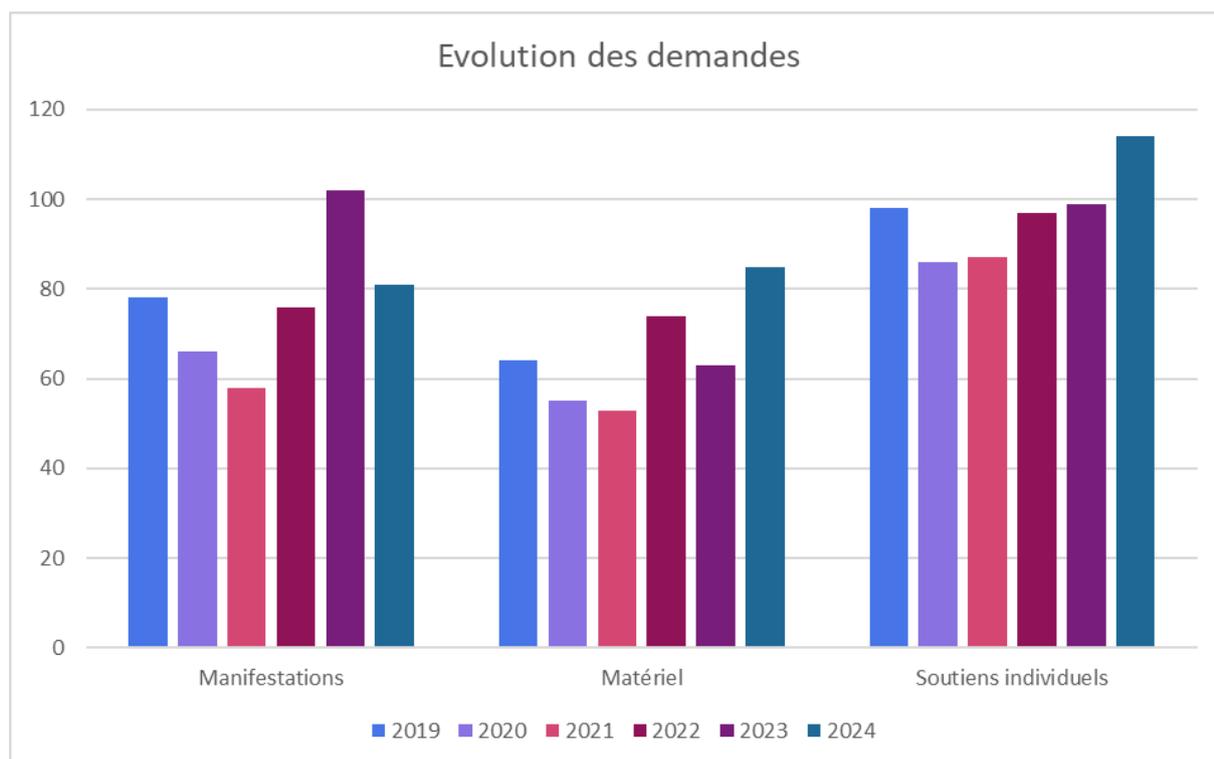
Les demandes sont en constante augmentation, mais le montant reçu par la Loterie Romande reste stable, voire en légère diminution. Les réserves financières de la Commission s'élèvent à CHF 2 millions. Ce montant est bloqué jusqu'en février 2025. Il s'agira alors d'utiliser cette réserve avec parcimonie et d'en garder l'essentiel afin de faire face à une éventuelle réduction des bénéfices de la Loterie Romande. Dans ce contexte, il est primordial que les critères d'attribution soient strictement respectés.

En 2024, la Commission a reçu 440 demandes, ce qui constitue un record (hors COVID).



Trois types de demandes sont analysés plus précisément ci-après : manifestations, matériel et soutiens individuels. L'historique ci-dessous montre l'évolution des demandes pour chacun des domaines de soutien sur les 6 dernières années. Il est intéressant de constater qu'en 2023, les demandes pour les manifestations sportives ont explosé et qu'en 2024 ce sont les demandes pour les soutiens au matériel qui ont subi une croissance notable. Ceci explique également la difficulté à établir un budget annuel consolidé cohérent.

Comme on le constate sur le graphique ci-dessous, le nombre de dossiers pour les soutiens individuels augmentent annuellement. Malgré une révision des critères, force est de constater que les athlètes neuchâtelois-es talentueux-ses sont toujours plus nombreux-ses et méritent d'être encouragé-e-s.



Les montants attribués pour chaque type de soutien se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Année	Soutiens annuels	Manifestations	Matériel	Infrastructures	Communes	Soutiens individuels	CRP	Extraordinaires
2019	CHF 1 354 500.00	CHF 80 445.00	CHF 134 269.00			CHF 266 500.00		
2020	CHF 1 307 220.00	CHF 54 544.00	CHF 50 520.00			CHF 229 500.00	CHF 52 000.00	
2021	CHF 1 312 020.00	CHF 34 560.00	CHF 124 005.00			CHF 239 500.00	CHF 129 000.00	
2022	CHF 1 366 000.00	CHF 81 860.00	CHF 163 167.00	CHF 254 537.00	CHF 40 470.00	CHF 240 000.00	CHF 192 000.00	
2023	CHF 1 372 800.00	CHF 244 645.00	CHF 175 395.00	CHF 122 736.00	CHF 88 300.00	CHF 239 500.00	CHF 95 000.00	CHF 23 500.00
2024	CHF 1 311 090.00	CHF 239 595.00	CHF 59 780.00	CHF 267 345.00	CHF 43 300.00	CHF 267 500.00	CHF 108 000.00	CHF 43 535.00

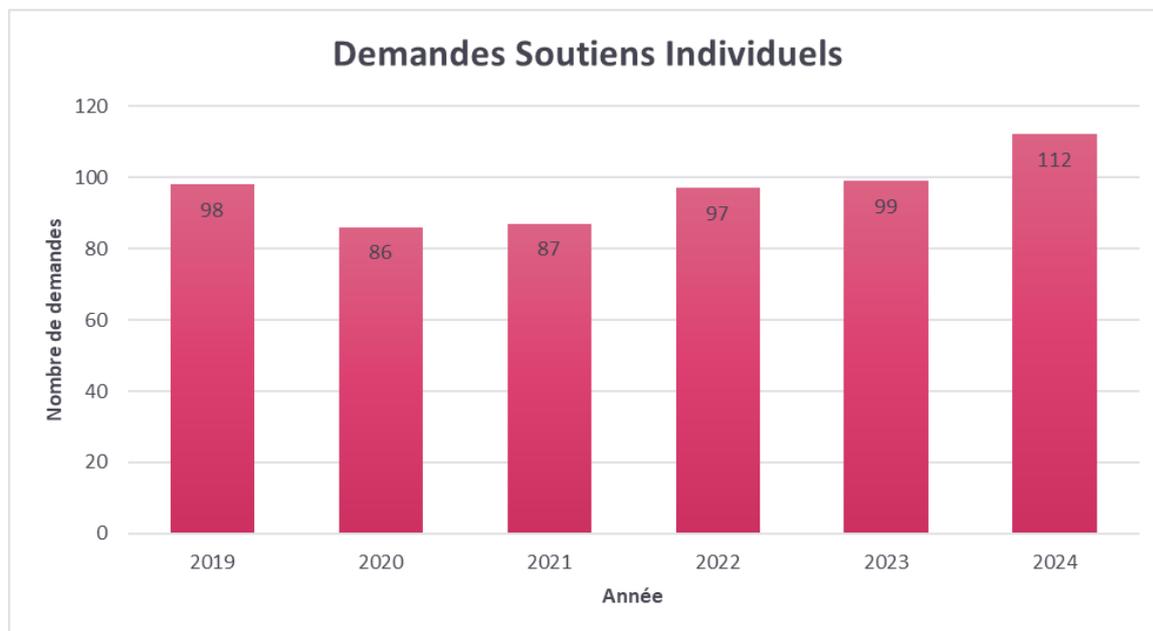
4.2 Soutiens annuels

Les soutiens financiers annuels versés aux associations et clubs sportifs représentent la plus grande part de nos aides. La révision des critères durant 2024 avait comme objectif de soutenir les clubs et associations qui mettent l'accent sur la formation des jeunes mais également dans un encadrement sportif professionnel. Nous pourrions mesurer la conséquence des nouveaux critères en juin 2025.

4.3 Soutiens individuels

Les soutiens individuels s'adressent à des athlètes de haut niveau, mais aussi et surtout à des espoirs du sport neuchâtelois. Les aides financières accordées se situent dans une fourchette entre CHF 1'000.- et CHF 8'000.- par personne et par année.

Le nombre des demandes reste stable, mais élevé avec un nouveau record pour 2024 de 112 dossiers étudiés.



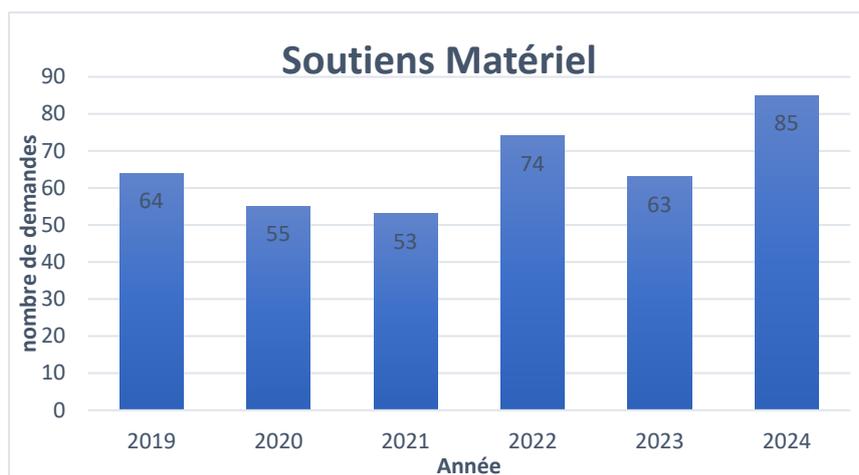
4.4 Manifestations

Contrairement à 2023, les demandes pour les soutiens en faveur de manifestations sont dans la moyenne habituelle. Certaines manifestations sportives d'importance ont été soutenues par le Fonds d'aide cantonal de la Loterie Romande (FAC-LoRo) telles que le Résisprint et le Swiss Canyon Trail. Cela a permis aux organisateurs de recevoir un soutien plus conséquent que si La Commission LoRo-Sport avait traité les dossiers.

4.5 Soutiens pour du matériel sportif

Les demandes pour l'acquisition de matériel sportif varient d'une année à l'autre sans qu'une tendance claire ne se dessine. En 2024, un plus grand nombre de dossiers a été reçu. La mise en ligne de la plateforme Kairos a contraint les clubs et les associations à formuler des demandes claires et précises. Auparavant, nous recevions une demande pour divers types de matériel alors qu'en 2024, on constate une tendance à soumettre une demande par type de matériel. Cela peut être jugé bénéfique pour la clarté des dossiers, mais engendre du travail supplémentaire pour des montants parfois dérisoires. Ceci explique que la somme totale versée pour le matériel est l'une des plus faibles enregistrées ces dernières années.

Année	Sommes Versées
2019	134 269.00 CHF
2020	50 520.00 CHF
2021	124 005.00 CHF
2022	163 167.00 CHF
2023	175 395.00 CHF
2024	59 780.00 CHF



4.6 Soutiens pour les infrastructures et les infrastructures communales

Depuis 2022 les demandes des communes relatives aux soutiens pour les infrastructures ont été séparées des celles des clubs. La Commission avait prévu un budget de CHF 500'000.- par année à cet effet, or seuls CHF 43'300.- ont été versés en 2024. Les infrastructures appartenant aux clubs ont obtenu des soutiens pour CHF 267'345.-, dont CHF 120'000.- pour le seul Tennis Club de Chaux-de-Fonds dans le cadre de la rénovation des courts, mais également CHF 52'000.- pour la rénovation des terrains du TC Marin et CHF 42'390.- pour 2 vestiaires supplémentaires du FC Marin-Sports.

4.7 Soutiens pour les Centres régionaux de performance (CRP)

Les dossiers des Centres régionaux de performance restent des dossiers compliqués à analyser. Il est souvent difficile de différencier dans le budget les éléments liés au club et ceux propres au CRP. Néanmoins, les demandes arrivent maintenant de manière régulière des divers CRP établis dans le canton.

La reconnaissance de Swiss Olympic est une autre problématique. En effet, dans la [liste officielle](#) des CRP publiée sur [le site web](#) de l'organisation, un grand nombre de clubs neuchâtelois qui y figurent, ne semblent pas correspondre à nos critères CRP.

4.8 Soutiens dits « extraordinaires »

Les soutiens extraordinaires ont touché principalement les soutiens liés aux performances de certains clubs ou athlètes. Ce sont CHF 43'545.- qui ont été versés. Un montant de CHF 12'000.- a été octroyé au NUC pour l'organisation des matchs de la CEV CUP à domicile et la Commission a tenu à soutenir un projet du cadre neuchâtelois d'athlétisme qui a pour but de réunir les athlètes talentueux du haut et du bas du canton dans un cadre professionnel avec des entraînements spécifiques pour chaque discipline de l'athlétisme.

4.9 Soutiens refusés

En 2024, nous avons refusé exactement le même nombre de dossiers qu'en 2023 à savoir 73 auquel viennent s'ajouter 12 annulations de dossiers. Les raisons des refus sont variables : les bénéficiaires ne répondent plus, la demande ne correspond pas à des critères sportifs, etc.

5. Compte et fortune

Au 31.12.2024, le solde du compte courant s'élève à CHF 577'368.-, soit une diminution de CHF 104'560.- par rapport à l'année précédente. CHF 2'000'000 supplémentaires sont toujours bloqués sur un compte spécifique de la Banque Cantonale Neuchâteloise jusqu'en février 2025.

6. Perspectives 2025

La Commission LoRo-Sport NE se trouve face au défi de soutenir un nombre croissant de demandes avec un montant annuel qui reste lui stable voire en légère diminution. Pour imaginer cette situation, on peut dire que la taille du gâteau demeure la même, alors qu'il faut augmenter le nombre de tranches.

Aussi, garantir une équité entre les dossiers des clubs, notamment dans le cadre des soutiens annuels est au cœur des préoccupations de la Commission.

Toujours dans une perspective d'égalité de traitement, les clubs et les associations devront remplir tous les critères requis et transmettre des documents lisibles. Ceci doit permettre ainsi une bonne analyse des dossiers afin de pouvoir juger sur des éléments solides.

En 2025, La Commission souhaite réaliser un petit film promotionnel d'une quinzaine de secondes qui serait diffusé lors des matchs des équipes phares du canton ou lors de manifestations, véhiculant ainsi une image positive et constructive de l'affectation des bénéfices des jeux d'argent de la Loterie Romande dans notre canton.

Le lancement des soutiens pour les camps d'entraînement demeure une grande inconnue aussi bien sur le nombre de demandes possibles que sur les montants accordés.

2025 marquera également la fin de la législature de la Commission LoRo-Sport Neuchâtel. M. Bertrand Robert, Vice-président, arrivera au terme de ses 3 mandats et devra par conséquent être remplacé, conformément aux dispositions légales en vigueur.